



La lettre d'informations du conseil syndical

A destination de tous les résidents de la Maurelette

N°1 – Janvier 2024

Communication :

Votre Conseil Syndical a décidé d'instaurer un rendez-vous d'information tous les deux mois par le biais d'une lettre, affichée dans les halls, afin de communiquer sur l'actualité au sein de la résidence et les actions à mener ou à venir.

Par ailleurs, un site internet créé par un membre du conseil syndical, destiné à la copropriété est en place depuis un certain temps. Le site :

maurelette.fr

Syndic :

Le syndic Foncia est responsable des tâches courantes. Nous le rémunérons !!!!
Notre gestionnaire, Mme Soto, est là pour répondre aux demandes des résidents de notre copropriété.
Cela concerne les appels de fond, l'entretien de la copropriété, etc, etc.....

Appel de fonds :

Pour l'appel de fonds de la période de janvier à mars 2024, Foncia a augmenté nos charges alors qu'ils n'ont donné aucune explication préalable aux copropriétaires.

Sachant que tout dépassement du budget annuel augmentant vos charges doit être soumis à l'AG (Assemblée Générale) pour être validé ou pas par les copropriétaires.

Vous comprendrez bien qu'il est inacceptable que l'on décide des hausses de charges sans que vous soyez informés.

Cela est très inquiétant, c'est pour cela que tous les membres du conseil syndical vont renforcer encore le contrôle de plus près la gestion du syndic Foncia.

Un travail acharné et minutieux du Président du Conseil Syndical Ouissam, à travers des mails et des prises de RDV a été entrepris pour confronter Foncia à leurs incompétences ; ce travail acharné a permis finalement un re-calcule des charges.

Jusqu'à présent, Foncia n'a communiqué aucune excuse, ni aucune explication à l'ensemble des habitants, comme demandé par le Conseil Syndical.

Soyons vigilants !!!

Le vivre ensemble :

Il est important que les habitants, propriétaires et locataires, soient vigilants à la gestion de Notre Copropriété.

Pour un meilleur échange avec notre Conseil Syndical, nous vous proposons qu' un **référent** par bâtiment, voire deux, se propose pour nous faire remonter les problèmes que vous rencontrez dans votre bâtiment ou autre, avec la gestionnaire Mme Sotto ou le syndic Foncia.

Le **référent** aura le rôle d'interlocuteur entre son immeuble et le Conseil Syndical, représentant les copropriétaires.

Nous constatons un réel abandon de la gestion de notre copropriété et nous devons ensemble la faire renaître.